



## Renseignement copropriété syndic bénévole

-----  
Par Tybalt

Bonsoir,

Je suis syndic bénévole dans une petite copropriété de 3 copropriétaires.

L'un des copropriétaires est mon voisin, qui a une maison se trouvant sur un terrain jouxtant le mien. En bordure de notre clôture, il a de son côté un petit abri de jardin en briques qui menace de s'effondrer et d'abîmer notre clôture. Il n'est pas sur place et nous l'avons prévenu plusieurs fois et il n'intervient pas pour sécuriser.

En tant que syndic bénévole, puis-je entreprendre des démarches afin qu'il fasse le nécessaire ?

En vous remerciant par avance,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est une copropriété horizontale ?

Cet abri est-il une partie commune? La clôture est-elle une partie commune ?

Sinon, le syndic n'a aucun droit de faire quoi que ce soit.

C'est un litige privé entre vous et ce voisin.

Tentez un recours en mairie pour un arrêté de péril... mais pour un cabanon qui menace une clôture, c'est peu probable.

-----  
Par Tybalt

Bonsoir,

C'est une copropriété horizontale en partie, horizontale avec ce copropriétaire, (le 3ème est au-dessus de chez moi, à l'étage).

Cet abri n'est pas une partie commune, il est chez lui, sur son jardin. La clôture n'est pas une partie commune, nous l'avons montée sur notre terrain.

Merci pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

En copropriété, le terrain est rarement privé, mais plutôt partie commune.

Relisez le règlement de copropriété.

Et consultez aussi votre contrat d'assurance. Certains couvrent les clôtures.

-----  
Par Tybalt

merci